



Collomb Eric, au nom de la députation broyarde

Des emplois supplémentaires sur la base aérienne de Payerne

Cosignataires : 10

Réception au SGC : 24.05.23

Transmission au CE : *24.05.23

Dépôt et développement

La base aérienne de Payerne est devenue, au fil des ans, le principal site opérationnel des Forces aériennes suisses, loin devant les bases de Meiringen (BE) et d'Emmen (LU). Depuis de nombreuses années, et plus particulièrement lors des débats successifs en vue de l'acquisition d'un nouvel avion de combat, les autorités régionales et cantonales se sont engagées pour que les retombées économiques générées par l'activité déployée sur la base aérienne de Payerne tiennent véritablement compte des nuisances subies par la population des communes tant fribourgeoises que vaudoises qui bordent la base aérienne.

En effet, force est de constater qu'il existe aujourd'hui de sérieuses inégalités de traitement entre la base aérienne de Payerne et les autres bases. Ainsi, si la base de Payerne est devenue progressivement la plus importante du pays à tel point qu'elle constitue aujourd'hui le fer de lance des Forces aériennes suisses, c'est bien à Emmen que se sont développés les emplois en lien avec les Forces aériennes, notamment auprès de RUAG, entreprise propriété de la Confédération.

L'arrivée prochaine des F-35A sur le tarmac de Payerne doit être l'occasion de corriger ce déséquilibre. Ainsi, de nouvelles places de travail doivent impérativement être créées sur la base aérienne de Payerne, ne serait-ce que par respect pour une population qui a toujours fait preuve d'une grande bienveillance vis-à-vis des forces aériennes et de leurs activités.

Il a toujours été clair pour les autorités régionales fribourgeoises et vaudoises que les efforts consentis par la population riveraine devaient s'accompagner d'effets économiques bénéfiques pour la région. Ce principe, clairement énoncé par la Confédération dans le cadre des débats sur l'acquisition des nouveaux avions de combat, vaut également pour RUAG, l'entreprise en charge des travaux d'entretien, de maintenance et de réparation des avions de combat.

Au travers de cette résolution, le Grand Conseil encourage et soutient le Conseil d'Etat dans l'ensemble des démarches qu'il pourrait entreprendre auprès des autorités fédérales, y compris militaires, pour parvenir, enfin, à un juste équilibre entre l'importance de l'activité déployée sur la base aérienne de Payerne et les retombées économiques directes et indirectes que cette activité devrait générer pour la population environnante.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).